

Introduction du TARDOC et des forfaits ambulatoires



Daniela Berger
Membre du Comité de
mfe, responsable de la
Commission Tarifs

Le secteur de la santé suisse est à la veille d'un changement majeur; le TARDOC sera introduit au 1^{er} janvier 2026 et les forfaits ambulatoires devraient entrer en vigueur en même temps. Cette réforme représente l'une des plus grandes adaptations dans le système de santé suisse de ces dernières années et aura de vastes répercussions sur les soins médicaux de base. Malgré les défis, elle offre la possibilité d'établir un système plus juste et plus efficace, qui répond aux besoins à la fois des patientes et patients et des médecins.

Il était urgent de s'adapter aux pratiques et technologies médicales modernes afin de garantir la qualité des soins tout en maîtrisant les coûts. La nouvelle structure tarifaire doit permettre une facturation contemporaine des prestations fournies, tout en étant plus transparente et plus équitable.

Défis et exigences – mfe est prête

Les exigences du Conseil fédéral d'introduire et de coordonner le TARDOC en même temps que les forfaits ambulatoires et de garantir la neutralité des coûts représentent toutefois un défi de taille. L'échéance du 1^{er} novembre 2024 pour la présentation d'un contrat de mise en œuvre soumet toutes les parties concernées à une forte pression. L'OTMA SA travaille désormais à plein régime sur les options nécessaires.

Notre *Taskforce TARDOC de mfe* nouvellement créée analyse actuellement en détail les informations disponibles concernant les nouveaux systèmes tarifaires afin d'identifier précocement les problèmes ou les adaptations susceptibles de désavantager les médecins de premier recours, d'attirer l'attention sur les dangers et de pouvoir prendre des contre-mesures. La mise en réseau stratégique avec des partenaires compétents et le positionnement clair de nos préoccupations sont d'autres tâches centrales.

Nous œuvrons pour que tous les partenaires soient conscients de l'importance des besoins et exigences spécifiques de la médecine de famille et de l'enfance et qu'ils en tiennent compte en conséquence. À cet effet, il convient d'exercer une pression politique et communicationnelle.

Les acquis obtenus avec le TARDOC ne doivent pas maintenant être victimes de jeux politiques. En particulier, le dangereux couplage du TARDOC avec les forfaits ambulatoires et la neutralité des coûts ne doit en aucun cas se faire au détriment des médecins de premier recours. Au contraire, le TARDOC doit envoyer un signal pour renforcer la médecine de famille et de l'enfance.

Large soutien politique

Il est réjouissant de constater que le renforcement de la médecine de premier recours jouit d'un large soutien. La conseillère fédérale Baume-Schneider, le Parlement et le directeur de la santé du canton de Berne, Pierre-Alain Schnegg, ont communiqué publiquement leur soutien. L'assemblée des délégués de la FMH s'est elle aussi clairement prononcée en faveur d'un tarif équitable. Ces déclarations politiques sont encourageantes et montrent que l'importance d'une médecine de premier recours forte est reconnue.

Regard vers l'avenir

Si les réformes sont mises en œuvre avec succès, cela pourrait conduire à des soins plus durables et plus équitables. Il y a là une opportunité d'accroître l'interprofessionnalité et la formation postgraduée, d'améliorer la transparence et d'augmenter la satisfaction aussi bien des fournisseurs que des payeurs de prestations et, en fin de compte, des patientes et patients.

Ensemble, attelons-nous aux tâches qui nous attendent et contribuons activement à façonner l'avenir des soins médicaux de base en Suisse.

mfe

Responsabilité rédactionnelle

Sandra Hügli-Jost
Chargée de la
communication
mfe Médecins de famille
et de l'enfance Suisse
Secrétariat
Effingerstrasse 2
CH-3011 Berne
sandra.huegli[at]
medecinsdefamille.ch